

● Nature de l'action

Entretien ou Perfectionnement des connaissances.

● Personnel concerné

Personnel non-électricien, exécutant de travaux d'ordre non électrique.

Nombre de participants : 10 personnes maximum

● Pré-requis

Aucune connaissance en électricité n'est demandée, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

● Objectifs pédagogiques

Être capable de :

1. Identifier les risques et prendre les mesures de sécurité lors des opérations
2. Identifier, vérifier, utiliser le matériel et l'outillage approprié
3. Appliquer les consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique

● Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

● Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- Tests théoriques afin de formuler à l'employeur un avis pour lui permettre et l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation

● Méthodes pédagogiques

- Exposé et discussions étapes de textes illustrés
 - Contrôle des connaissances assuré tout au long du stage
- Documentation* : un support de cours est remis aux stagiaires

● Sanction de la formation

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation (sous réserve de réussite à l'évaluation pratique)

Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel, visé par l'animateur, est transmis à l'employeur (sous réserve de réussite à l'évaluation pratique)

● Durée et rythme

1 jour, à raison de 7 heures par jour.

● Tarif

200€ HT soit 240€ TTC

● Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● Contact

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

PROGRAMME

RETOUR D'EXPÉRIENCE AYANT POUR OBJECTIF :

- D'analyser les accidents et presque accidents
- D'analyser ses pratiques personnelles

RAPPEL SUR LES GRANDEURS ÉLECTRIQUES

MÉCANISME D'ÉLECTRISATION, D'ÉLECTROCUTION, DE BRÛLURE

RAPPELER LES LIMITES FIXÉES PAR LE TITRE D'HABILITATION

REPÉRER LA ZONE DE TRAVAIL PRÉDÉFINIE

RAPPEL DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ET DE L'OUTILLAGE APPROPRIÉS

ANALYSER LES RISQUES

RAPPEL SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE ET LEUR FONCTION

LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL ET EN CAS D'INCENDIE D'ORIGINE ÉLECTRIQUE

Recyclage **obligatoire** à prévoir tous les 3 ans et avant dans le cas de changement d'affectation ou de modification du réseau électrique d'alimentation et de distribution